

**AUPRÈS DE LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE
DES CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS**

Dépôt

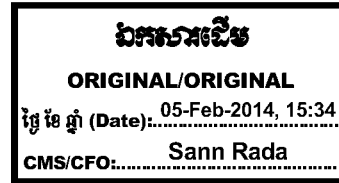
Dossier n° : 002/19-09-2007-ECCC/TC

Partie déposante : M. KHIEU Samphân

Déposé auprès de : La Chambre de première instance

Langue originale : Français

Date du document : 5 février 2014



Classement

Classement suggéré par la partie déposante : Public

Classement arrêté par la Chambre de première instance : សាធារណៈ/Public

Statut du classement :

Réexamen du classement provisoire :

Nom du fonctionnaire du service des dossiers et archives :

Signature:

Conclusions de la Défense de M. KHIEU Samphân sur la nécessité d'attendre un jugement définitif dans le procès 002/01 avant de commencer le procès 002/02

TABLE DES SOURCES

Déposée par :

Avocats de M. KHIEU Samphân

KONG Sam Onn

Anta GUISSÉ

Arthur VERCKEN

Assistés de

SENG Socheata

Marie CAPOTORTO

Soumeya MEDJEBEUR

OUCH Sreyphath

Auprès de :

La Chambre de première instance

NIL Nonn

Silvia CARTWRIGHT

YOU Ottara

Jean-Marc LAVERGNE

YA Sokhan

Les co-procureurs

CHEA Leang

Nicholas KOUMJIAN

Tous les avocats des parties civiles

La Défense de M. NUON Chea

TABLE DES SOURCES

I. DROIT DES CETC

- Règlement Intérieur.

II. DROIT INTERNATIONAL – JURISPRUDENCE INTERNATIONALE

1. Cour Européenne des Droits de l'Homme (« CEDH »)

- Affaire *Brumărescu c/ Roumanie* (Requête n° 28342/95), 28 octobre 1999, par. 61.

2. Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie (« TPIY ») et pour le Rwanda (« TPIR ») : les Tribunaux *ad hoc*

- *Le Procureur c. Delalic et al.*, affaire n°IT-96-21-T, Jugement, 16 novembre 1998 (« Jugement *Delalic* »).
- *Le Procureur c. Simic et al.*, affaire n°IT-95-9-PT, Décision relative 1) à la requête de Stevan Torodovic aux fins de réexaminer la décision du 27 juillet 1999, 2) à la requête du CICR aux fins de réexaminer l'ordonnance portant calendrier du 18 novembre 1999 et 3) aux conditions d'accès aux pièces, 28 février 2000.
- *Le Procureur c. Krajisnik*, affaire n°IT-00-39-PT, Décision relative aux requêtes de l'accusation aux fins du constat judiciaire de faits admis et de l'admission de déclarations écrites en application de l'article 92 *bis*, 28 février 2003.
- *Le Procureur c. Karemera et al.*, affaire n°ICTR-98-44-AR73(C), Décision faisant suite à l'appel interlocutoire interjeté par le Procureur de la Décision relative au constat judiciaire, 16 juin 2006 (« Décision *Karemera* »).
- *Le Procureur c. Bizimungu et al.*, affaire n°ICTR-99-50-T, *Decision on Prosper Mugiraneza's Second Motion to Dismiss for Deprivation of his Right to Trial Without Undue Delay*, 29 mai 2007.

TABLE DES SOURCES

CONCLUSIONS DE LA DEFENSE DE M. KHIEU SAMPHAN
SUR L'ATTENTE D'UN JUGEMENT DEFINITIF DANS LE PROCES 002/01

- *Le Procureur c. Karemera et al.*, affaire n°ICTR-98-44-T, Décision relative à la requête de Joseph Nzirorera demandant retrait de l'allégation d'entente avec Juvenal Kajelijeli en vertu de l'autorité de la chose jugée (« *Collateral Estoppel* »), 16 juillet 2008.
- *Le Procureur c. Perisic*, affaire n° IT-04-81-PT, Décision relative à la demande de constat judiciaire de déclarations de culpabilité prononcées au TPIY, 25 septembre 2008 (« *Décision Perisic* »).
- *Le Procureur c. Karadzic*, affaire n°IT-95-5/18-T, *Decision on Accused's Motion to Strike Scheduled Shelling Incident on Grounds of Collateral Estoppel*, 31 mars 2010.

III. DOCUMENTS JUDICIAIRES

1. Décisions et arrêts de la Chambre de la Cour Suprême

- Décision relative à l'appel immédiat interjeté par les co-procureurs contre la décision de la Chambre de première instance relative à la portée du premier procès dans le cadre du dossier n°002, 8 février 2013, **E163/5/1/13**.
- *Decision on Co-Prosecutors' Request for Clarification*, 26 juin 2013, **E284/2/1/2**.
- Décision relative aux appels immédiats interjetés contre la deuxième décision de la Chambre de première instance concernant la disjonction des poursuites dans le cadre du dossier n°002 - Résumé des motifs, 23 juillet 2013, **E284/4/7** (« *Décision sur les appels de la disjonction – Résumé des motifs E284/4/7* »).
- Décision relative à l'appel immédiat interjeté contre la décision de la Chambre de première instance statuant sur la demande de mise en liberté immédiate de KHIEU Samphân, 22 août 2013, **E275/2/3**.
- Décision relative à la demande d'arrêt immédiat de la procédure présentée par la Défense de KHIEU Samphân, 18 octobre 2013, **E275/2/1/4**.
- Décision relative aux appels immédiats interjetés contre la deuxième décision de la Chambre de première instance concernant la disjonction des poursuites dans le cadre du dossier n°002, Chambre de la Cour Suprême, 25 novembre 2013, **E284/4/8** (« *Décision sur les appels de la disjonction E284/4/8* »).

TABLE DES SOURCES

CONCLUSIONS DE LA DÉFENSE DE M. KHIEU SAMPHAN
SUR L'ATTENTE D'UN JUGEMENT DÉFINITIF DANS LE PROCES 002/01

2. Décisions, ordonnances et mémorandums de la Chambre de première instance

- Ordonnance de disjonction en application de la règle 89 *ter* du Règlement intérieur, 22 septembre 2011, **E124**.
- Décision relative à la demande des co-procureurs aux fins de réexamen de l'Ordonnance de disjonction (E124/4) et aux demandes et annexes en lien avec celle-ci, 18 octobre 2011, **E124/7** (« Décision relative à la demande de réexamen de la disjonction **E124/7** »).
- Ordonnance portant calendrier de l'audience au fond dans le cadre du dossier n°002, Chambre de première instance, 18 octobre 2011, **E131**.
- Décision relative aux exceptions préliminaires soulevées par IENG Sary sur le fondement de la règle 89 du Règlement intérieur (question de la grâce et de l'amnistie et principe *non bis in idem*), 3 novembre 2011, **E51/15**.
- Décision relative à l'aptitude de IENG Thirith à être jugée, 17 novembre 2011, **E138**.
- Notification de la décision statuant sur la demande des Co-Procureurs visant à inclure d'autres sites de crimes dans le cadre du premier procès dans le dossier n 002 (Doc. n°E163) et du délai imparti pour le dépôt de la section des conclusions finales relative au droit applicable, 8 octobre 2012, **E163/5**.
- Décision concernant la disjonction des poursuites dans le cadre du dossier n°002, rendue à la suite de la décision du 8 février 2013 de la Chambre de la Cour Suprême, Chambre de première instance, 26 avril 2013, **E284** (« Nouvelle disjonction **E284** »).
- Mémorandum du Président de la Chambre de première instance concernant la proposition de désignation d'un deuxième collège de juges pour statuer sur les faits non encore examinés dans le cadre du dossier n°002, 22 décembre 2013, **E301/4**.
- Plan de travail de la Chambre de première instance pour le deuxième procès dans le dossier n°002 et calendrier des prochains dépôts, Mémorandum, 24 décembre 2013, **E301/5** (« plan de travail **E301/5** »).

3. Conclusions des parties

- Demande des co-Procureurs aux fins de réexamen de l' « Ordonnance de disjonction en application de la règle 89 *ter* du Règlement intérieur », 3 octobre 2011, **E124/2**.

TABLE DES SOURCES

CONCLUSIONS DE LA DEFENSE DE M. KHIEU SAMPHAN
SUR L'ATTENTE D'UN JUGEMENT DEFINITIF DANS LE PROCES 002/01

- *Lead co-lawyers and civil party lawyers request for reconsideration of the terms of the severance order E124, 18 octobre 2011, E124/8.*
- Demande des co-Procureurs visant à inclure d'autres sites de crimes dans le cadre du premier procès dans le dossier 002, 27 janvier 2012, **E163**.
- Appel immédiat interjeté par les co-Procureurs contre la décision relative à la portée du premier procès dans le dossier 002, 7 novembre 2012, **E163/5/1/1**.
- Appel immédiat interjeté par les co-Procureurs contre la deuxième décision de la Chambre de première instance concernant la disjonction des poursuites dans le dossier n°002, 10 mai 2013, **E284/2/1**.
- Appel de la décision relative à la demande de mise en liberté immédiate avec placement sous contrôle judiciaire présentée par M. KHIEU Samphân, 14 mai 2013, **E275/2/1**.
- Appel immédiat contre la deuxième décision de la Chambre de première instance relative à la disjonction des poursuites et réponse à l'appel interjeté par les co-Procureurs contre cette deuxième décision, 27 mai 2013, **E284/4/1**.
- Demande de clarification concernant les constatations que fera la Chambre de première instance sur l'entreprise criminelle commune alléguée à l'issue du premier procès dans le cadre du dossier n°002, 7 août 2013, **E284/5**.
- Demande urgente de la Défense de M. KHIEU Samphân d'arrêt immédiat de la procédure, 1^{er} août 2013, **E275/2/1/1** et *Addendum*, 4 septembre 2013, **E275/2/1/3**.
- Demande urgente de clarification relative à la Décision de la Chambre de première instance concernant les exceptions d'irrecevabilité de déclarations écrites du 15 août 2013 et de report du point de départ du délai de dépôt des conclusions finales, 2 septembre 2013, **E299/1**.
- Conclusions finales, 26 septembre 2013, **E295/6/4**.
- Observations des co-Procureurs concernant l'ordre du jour de la réunion de mise en état relative au deuxième procès dans le dossier n°002, 20 novembre 2013, **E301/1**.
- Réponse de la Défense de M. KHIEU Samphân à la « *Demande des co-Procureurs relative à la continuité entre le premier et le deuxième procès dans le dossier 002, s'agissant de l'utilisation des éléments de preuve et de la procédure pour faire citer à comparaître les personnes ayant déjà déposé* », 27 janvier 2014, **E302/1**.

TABLE DES SOURCES

CONCLUSIONS DE LA DÉFENSE DE M. KHIEU SAMPHAN
SUR L'ATTENTE D'UN JUGEMENT DÉFINITIF DANS LE PROCES 002/01

4. Transcriptions d'audience

- 17 août 2012, **E1/114.1.**
- 18 février 2013, **E1/171.1.**
- 20 février 2013, **E1/172.1.**
- 13 juin 2013, **E1/207.1.**
- 11 décembre 2013, **E1/238.1.**
- 12 décembre 2013, **E1/238.2.**
- 25 octobre 2013, **E1/234.1.**

TABLE DES SOURCES

CONCLUSIONS DE LA DEFENSE DE M. KHIEU SAMPHAN
SUR L'ATTENTE D'UN JUGEMENT DEFINITIF DANS LE PROCES 002/01